



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026 - 2027

DU 23 AU 27 MARS 2026



**CES INSCRIPTIONS CONCERNENT LES ENFANTS NÉS EN 2023
POUR LEUR 1^{RE} ANNÉE DE MATERNELLE,
LES NOUVEAUX ÉLÈVES À MAIZIÈRES-LÈS-METZ
ET LES DEMANDES DE DÉROGATION.**

1^{RE} ÉTAPE : AU SERVICE SCOLAIRE



MAISON DES SŒURS
7 RUE HENRI DE BONNEGARDE
57280 MAIZIÈRES-LÈS-METZ

Les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) en complétant une fiche d'inscription, disponible sur le site de la Ville ou sur demande auprès du service scolaire.

Une fois complétée, la fiche doit être retournée au service scolaire :

- ➔ soit par **mail** (en format pdf) à : scolaire@maizieres-les-metz.fr
- ➔ soit par dépôt dans la **boîte à lettres** de la Maison des sœurs



La fiche d'inscription doit impérativement être fournie avec :

- ➔ la copie d'un **justificatif de domicile** (de moins de 3 mois),
- ➔ la copie des pages du **livret de famille** (parents + enfant à inscrire) ou **acte de naissance** de l'enfant,
- ➔ l'**ordonnance** de non-conciliation ou **jugement** de divorce,
- ➔ l'**attestation** de non-opposition à l'inscription et **photocopie** de la carte d'identité des deux parents,
- ➔ le certificat de radiation s'il y a lieu.

Lorsque le dossier est complet, l'inscription vous sera confirmée par mail et transmise à l'école concernée.



2^E ÉTAPE : À L'ÉCOLE

**TOUT DOSSIER INCOMPLET
NE SERA PAS TRAITÉ**

Les parents doivent ensuite finaliser l'inscription avec l'école en **contactant** la directrice ou le directeur de l'établissement concerné par mail. Seuls seront pris en considération les enfants inscrits au préalable auprès du service scolaire.

